

**Décision n° :01/Ann/AO/ANPME/2016**

20 DEC. 2016

- Vu la loi n° 53-00 formant charte de la Petite et Moyenne Entreprise ; promulguée par le Dahir n°1-02-188 du 12 Joumada I 1423 (23 Juillet 2002) B.O. n°5036 du 15/09/2002 ;
- Vu le décret n° 2-02-831 du 20 rajeb 1424 portant application des dispositions de la loi n°53-00 formant charte de la Petite et Moyenne Entreprise en ce qui concerne l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise (B.O. du 2 Octobre 2003) ;
- Vu le décret n°2-14-182 du 4 Joumada I 1435 (06 Mars 2014) portant nomination de Monsieur Larbi BENRAZZOUK en qualité de Directeur Général de l'Agence Nationale pour la Promotion de la Petite et Moyenne Entreprise ;
- Vu le règlement des marchés publics de l'ANPME approuvé par la décision N°1/RM/ANPME/2014 en date du 29/12/2014, notamment son article 45 ;
- Vu l'appel d'offres n° :10/M/DR/2016 relatif à la mise en place d'une démarche LEAN SERVICE dans le cadre de la mission de l'ANPME en lot unique.
- Vu que les données techniques des prestations objet de l'appel d'offres ont été fondamentalement modifiées notamment :
  - La réalisation des Prérequis ci-dessous afin de réussir cette démarche :
    - Disposer d'une documentation sur l'organisation à jour :
      - o Disposer des procédures documentées à jour pour analyser et identifier les points d'amélioration sur lesquels il est possible d'agir ;
      - o Connaitre les interactions entre les acteurs en matière de « delivery » pour pouvoir encore proposer des améliorations / optimisation ;
    - Disposer d'une cartographie des responsabilités exhaustive pour pouvoir évaluer / optimiser les périmètres d'intervention ;
    - Disposer d'indicateurs de performance qui permettent de mesurer les performances à date à améliorer.

**DECIDE**

**Article Premier :**

D'annuler l'appel d'offres n° :10/M/DR/2016 relatif à la mise en place d'une démarche LEAN SERVICE dans le cadre de la mission de l'ANPME en lot unique

**Article Deux :**

Cette décision d'annulation sera publiée dans le portail des marchés publics.

Le Directeur Général  
de l'Agence Nationale pour  
la Promotion de la PME

Larbi BENRAZZOUK